Liminaire *FS du* CSAL de la DDFIP de HAUTE SAVOIE

Madame la Présidente,

La première réunion de la FS du CSAL de la DDFIP Haute-Savoie ne s'ouvre pas aujourd'hui sous les meilleurs auspices.

A votre arrivée, vous nous aviez fait part de votre souhait d'un dialogue social apaisé, d'un travail dans la confiance et dans la transparence, mais en peu de temps, ces engagements ne tiennent pas à l'épreuve des faits :

- Au premier CSAL de l'année, (CSAL emploi) qui s'est tenu sans règlement intérieur :

- vous nous avez refusé la nomination d'experts (médecin du travail, assistante sociale, ISST) demandés par Solidaires et la CGT ;
- vous avez refusé de nous transmettre les tableaux des effectifs réels des services au 01/01/2023, nous empêchant par là même d'être en mesure de nous prononcer en toute connaissance de cause sur la question des suppressions d'emplois dans le département.

- Malgré votre engagement de nous adresser dans le délai d'un mois les PV des séances, nous n'avons à ce jour, toujours pas reçu les PV des CSAL des 19/01/2023 et 02/02/2023.

- Vous refusez de mentionner la date de repli des réunions institutionnelles dans le calendrier prévisionnel. Ce calendrier mentionne des réunions informelles. A celle sur l'immobilier, vous ne convoquez par courriel que les membres du CSAL, alors que les sujets sont transverses à la FS, sans mettre en copie l'ensemble des secrétaires syndicaux. Le format de la réunion informelle vous exonère de transmettre en amont des documents préparatoires.

- Pour le GT Budget du 02/03/2023, les documents nous ont été transmis tardivement et ce alors qu'il y avait 53 documents à examiner dans un délai plus que contraint.

- Alors que nous réclamons sans relâche et chaque année que la direction anticipe ce GT budget afin de nous présenter des devis de travaux immobiliers, ces derniers se font encore attendre. Pourtant nos demandes de devis sur le site de Sallanches datent de 2022 ! Vous le savez, si nous n'engageons pas les travaux immobiliers avant l'été, cela devient très aléatoire de parvenir à les faire exécuter sur le budget de l'année, avec le risque pour le département de perdre une partie de sa dotation FS.

- De plus, les services n'ont pas été consultés sur leurs besoins en amont du GT, afin que des propositions d'actions soient remontées et que la FS puisse y répondre au plus tôt dans l'année.

- En outre , à plusieurs reprises, les RP ont demandé à bénéficier d'un article 15

- pour effectuer le travail de lecture et de modifications des 3 PV du CHSCT qui n'avaient pas été adoptés en séance

- pour examiner les 53 documents adressés pour le GT budget

La direction n'a accordé aucune autorisation pour permettre aux RP d'effectuer le travail sur les PV du CHSCT qui n'avaient pas été présentés en séance et a indiqué aux RP, concernant le GT budget, qu'ils n'avaient qu'à prendre sur leur contingent de 5 jours, alloué par l'article 95 du décret n°1427 2020 et l' arrêté du 15 juin 2022.

Or la note d'orientation 2023 rappelle pourtant bien que pour l'exercice de leur mandat, les RP bénéficient des autorisations spéciales d'absence (ASA) prévues par l'article 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982, soit, dans sa dernière version en vigueur au 01/01/2023, d'une autorisation d'absence comprenant, outre les délais de route et la durée prévisible de la réunion, d'un temps égal à cette durée pour permettre aux intéressés d'assurer la préparation et le compte rendu des travaux, lorsqu'ils prennent part à des réunions de travail convoquées par l'administration.
Ainsi, contrairement à ce que la direction avait répondu aux représentants du personnel, nous avions bien droit à une ASA 15.

De plus, la direction a refusé d'inscrire les points supplémentaires demandés par les RP à l'ordre du jour de cette réunion en indiquant seulement qu'ils seraient reportés à une autre réunion.
A quoi sert de nous consulter sur l'ordre du jour si c'est pour ne pas tenir compte de nos demandes ?
Nous rappelons que l'ordre du jour doit être arrêté en association avec le secrétaire de la FS.
Vous avez refusé , entre autres, d'inscrire à l'ordre du jour le suivi du GT électricité.
Nous rappelons que ce GT date du **14/06/2022**.
Les représentants du personnel avaient émis un avis transmis à la direction le 09/09/2022.
Engagement avait pourtant été pris par la direction, lors du CHSCT du 13/10/2022, de reprendre l'avis des RP sous forme de tableau de suivi en groupe de travail et en associant la division BIL. Il avait été acté que les différents rapports seraient classés et envoyés par thème pour en faciliter la prise de connaissance.
Force est de constater que non seulement le groupe de travail de suivi est passé à la trappe mais que lorsque nous demandons l'inscription du sujet à l'ordre du jour, tout est encore fait pour le repousser. A force de repousser, nous allons nous retrouver à retravailler sur le sujet 1 an après la réunion initiale et ce alors que l'administration doit répondre aux avis des représentants du personnel dans le délai de 2 mois !

Nous notons qui plus est l'absence de transmission aux RP, au fil de l'eau, de documents essentiels à leur action au sein des instances :

- les fiches RSST, ne nous sont plus transmises qu'au moment de la FS. Traiter des sujets plus de 3 mois après leur survenance n'a plus de sens. La FS doit être mise au courant au fil de l'eau afin de jouer pleinement son rôle
- les déclarations d'accidents de travail ne nous sont plus transmises . Vous nous transmettez ce jour un tableau récapitulatif sur 2 ans (2021 et 2022) qui ne permet pas de connaître de la situation précise de survenance de l'accident, empêchant un travail d'analyse approfondi et par la même le droit d'enquête prévu aux articles 64 et 87 du décret 2020-1427.

Et que dire des provocations de vos services de direction qui indiquent aux chefs de services de Seynod que s'ils n'ont plus de salle de réception, ils n'ont qu'à utiliser la salle syndicale ! Cette nouvelle provocation à l'encontre des syndicats ayant été effectuée par écrit, nous n'imaginons pas qu'elle ait été rédigée sans votre accord préalable ! Nous nous demandons alors quel est le but recherché, sauf à mettre volontairement de l'huile sur le feu.

Nous souhaitons toujours mettre en avant le dialogue et la volonté des représentants du personnel de travailler sereinement avec la direction dans le but d'être à même de remplir notre mission de protection de la santé et de la sécurité des agents du département.

Pour se faire :

-nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre les documents nous permettant d'exercer pleinement nos missions dans les temps impartis afin de nous permettre de préparer efficacement les réunions,

- nous vous demandons que la direction cesse de limiter les droits des RP, droits pourtant déjà drastiquement diminués par la réforme et qui ne suffisent déjà pas à couvrir le travail nécessaire au bon fonctionnement des instances,

-nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre les PV dans des délais impartis,

-nous vous demandons de bien vouloir tenir compte des demandes des RP concernant l'ordre du jour des réunions

-enfin nous vous demandons de convoquer la FS ou les GT sur la journée complète lorsque la quantité de documents à examiner est trop importante et de tenir compte du temps réellement nécessaire à la préparation.

Le dialogue social apaisé ne se décrète pas, il se construit.
Les représentants du personnel de la FS espèrent que cette situation prenne fin, afin qu'après ces réglages nécessaires, nous puissions repartir sur de bonnes bases.